**Fonds ASSS : octroi d’un mi-temps aux institutions qui engagent un jeune en formation en alternance.**

Depuis septembre 2017, les institutions du secteur Aide Sociale et Soins de Santé peuvent recevoir un soutien de leur Fonds Social  lors de l’engagement d’un jeune de moins de 26 ans qui suit une formation en alternance (en CEFA).

**Qu’est-ce que la formation en alternance ?**

La formation en alternance est une formation qui associe les cours théoriques et techniques dans un centre de formation (CEFA) et la pratique des connaissances au sein d’une institution.

Le jeune est acteur de sa formation, il découvre les réalités du monde du travail et le fonctionnement de l’institution tout en poursuivant son apprentissage dans un CEFA (Centre d’éducation et de formation en alternance. Souvent 2 journées de cours et 3 journées de travail).

**Quel soutien ?**

Le soutien est triple pour l’institution. Elle reçoit :

1. le financement  du coût salarial du jeune à mi-temps entre le 1er octobre 2017 et le 31 août 2018 (prolongeable jusque juin 2019)

* Salaire brut selon les barèmes du secteur
* Charges patronales
* Indemnités et avantages du travailleur en vertu de la CP 332
* Participation aux frais de déplacement  plafonné à 300€/an sur base des frais réels

2. le financement  d’une partie du temps de travail dédié au tutorat à hauteur de 4h/semaine jusqu’à la fin de la formation du jeune (à hauteur de 25€/h maximum) soit un possible financement jusqu’à 400 €/mois

 3. des possibilités de formations au tutorat gratuites pour les salariés : formation de base, accompagnement d’équipe et intervisions entre tuteurs d’institutions différentes.

Voir catalogue Formapef (pp 188, 190-197,201): <http://www.apefasbl.org/formapef/catalogue-formapef-2017-2018>

 Si vous avez des remarques ou des questions quant à ce projet, n’hésitez pas à nous contacter à coach.sectoriel@apef-febi.org ou à consulter la page [www.alternancecp332.org](http://www.alternancecp332.org).

***Documents utiles***

[Déclaration d'intérêt](http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/ess-etablissements-et-services-de-sante/cefa-declaration-d-interet)

[Fiche d’identification](http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/ess-etablissements-et-services-de-sante/fonds-asss-cefa-fiche-preabable-a-l-engagement) préalable à l’engagement

***Outil en lien avec ce type de tutorat***

* La boite à outils  Soutien au [Tutorat d’insertion](http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/mae-milieux-daccueil-denfants/projet-jeunes-tutorat-d-insertion) des jeunes peu qualifiés